



COMPTE RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

L'an Deux Mille Seize le onze octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trois octobre, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH,
M. Gérard GUERDER, Mme Brigitte GARSJ, M. Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, M. Gérard THEIS

Etait excusé : ./.

Absent avec procuration : ./.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T., Daniel FRANCOIS, Directeur du Pôle sectoriel, Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

OCTOBRE 2016

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	12/10/2016	18 h00	Commission d'attribution des places dans les multi-accueils	Petite salle de réunion
		18 h 30	Commission Politique Sociale-Compétence sociale - annulée	
Jeudi	13/10/2016	10 h 30	Salon à l'Envers	Salle Jean Burger Thionville
		16 h 00	Visite de territoire à Rodemack	Mairie de Rodemack

	du 13/10 au 14/10/2016		27 ^e Convention Nationale de l'Intercommunalité	Strasbourg
Mardi	18/10/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
	du 15/10 au 16/10/2016		Fête de la science	CTE
Lundi	17/10/2016	18 h 00	Moselle Fibre : réunion d'information sur le déploiement de la fibre optique	Salle du conseil
Mardi	18/10/2016	18 h 30	Présentation de la CCCE aux élus communautaires de l'Arc Mosellan	Salle du conseil
Mercredi	19/10/2016	18 h 00	Commission « Tourisme-Relations Transfrontalières »	Petite salle de réunion
		18 h 30	SYDELON - Bureau et Comité Syndical	SYDELON
Jeudi	20/10/2016	18 h 30	Commission Culture-Patrimoine	Petite salle de réunion
Mardi	25/10/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion

NOVEMBRE 2016

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	02/11/2016	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Jeudi	03/11/2016	18 h 30	SYDELON : Comité syndical	SYDELON
Lundi	07/11/2016	17 h 30	Commission Sport-Loisirs	Grande salle de réunion
Mardi	08/11/2016	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Mercredi	09/11/2016	18 h 30	Commission « Politique Aménagement de l'espace-Développement économique »	Petite salle de réunion

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2016

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2016.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 10
 Abstention : 0
 Contre : 0

3. Objet : Tableau des emplois

Pôle Enfance - Multi-accueil « les Frimousses » - Volmerange-les-Mines

- a) Par décision n° 2 en date du 12 avril 2011, le Bureau communautaire a acté la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^e classe à temps non complet (28 heures).

Aujourd'hui, cet agent a demandé à exercer ses missions à temps plein.

Après avis du Comité Technique en date du 4 octobre 2016,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 16 octobre 2016, un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^e classe à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de supprimer à compter de cette même date le poste d'auxiliaire de puériculture de 1^e classe à temps non complet (28 heures), précédemment créé.

- b) Par décision n° 4 en date du 16 juin 2016, le Bureau communautaire a acté la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe à temps complet.

Aujourd'hui, cet agent a demandé à exercer ses missions à temps non complet (28 heures).

Après avis du Comité Technique en date du 4 octobre 2016,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 16 octobre 2016 un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe à temps non complet (28 heures) et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de supprimer à compter de cette même date le poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe à temps complet précédemment créé.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Pôle Enfance - vacations des psychologues

Par délibération n° 4 en date du 25 septembre 2007, le Conseil communautaire avait acté l'instauration de vacations horaires pour l'intervention des psychologues dans les multi-accueils communautaires. Le taux fixé pour ces vacations était de 22,07 € l'heure, indexé sur l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

Aujourd'hui, pour tenir compte des évolutions des interventions (une structure supplémentaire, augmentation du nombre d'enfants),

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de rémunérer ces interventions au taux de 30 euros pour une vacation d'une heure.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : Subvention à l'Association Entreprendre en Lorraine Nord : 21^e édition du Salon à l'Envers

L'Association Entreprendre en Lorraine Nord nous a informés que la 21^e édition du Salon à l'Envers se déroulerait, pour 2016, le 13 octobre prochain, Salle Jean BURGER à Thionville.

Événement incontournable du Nord Mosellan en faveur du développement économique, le Salon à l'Envers s'affirme au fil des ans dans son rôle de connexion entre donneurs d'ordre et entreprises.

Le Bureau communautaire est sollicité pour le renouvellement de la subvention de la CCCE à cette rencontre sachant qu'une inscription budgétaire de 5 000 € a été intégrée au Budget primitif 2016.

Le principe d'un stand commun G6 sera répété pour cette édition 2016 : les 6 EPCI du Nord Mosellan présenteront ensemble les grands projets du Territoire (abattoir, Europort, Grand Equipement, ...).

Comme l'an passé, le service « communication » se chargera de proposer l'aménagement d'un stand. Le service « développement économique » en assurera la permanence tout au long de la journée.

La CCCE pourra également faire la promotion de la communication des zones communautaires.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de verser une subvention de 5 000 € à l'Association Entreprendre en Lorraine Nord au titre de la participation de la CCCE à la 21^e édition du Salon à l'Envers.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

6. Objet : VICC - Commune de Hettange-Grande - mise en conformité du bassin de rétention et aménagement d'une aire de stockage de bennes - avenant n° 01 avec l'entreprise EUROVIA 57192 FLORANGE

La présente décision concerne le marché attribué à l'entreprise sise à Florange notifié le 26 octobre 2015, passé après procédure adaptée ouverte, et qui nécessite un avenant.

Il a pour objet d'inclure au marché des prix supplémentaires, d'augmenter la masse des travaux et le montant initial du marché.

L'augmentation de la masse des travaux est justifiée par la décision de réaliser un cloutage en calcaire 40/120 de la plate-forme en raison d'une mauvaise portance du terrain. D'autre part, il a été décidé de poser un portail d'accès vers le bassin pour pouvoir entretenir le terrain ainsi que le bassin.

Cette augmentation nécessite l'introduction des prix supplémentaires suivants :

- Prix 051 : Ce prix rémunère la reprise et la mise en place de terre végétale aux abords du bassin (partie clôturée) ;
- Prix 100H : Ce prix rémunère la pose de bordurettes P3 en délimitation du trottoir pour stocker les appareils ménagers à détruire ;
- Prix 100I : Ce prix rémunère la pose de bordures caniveaux CS1 à la jonction de la plate-forme et de la déchetterie pour recueillir les eaux pluviales ;
- Prix 109 : Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de calcaire 40/120 en cloutage sous la plateforme en sus des différentes couches prévues au marché ;
- Prix 120 : Ce prix rémunère les découpes le long du caniveau CS1 ;
- Prix 132B : Ce prix rémunère la mise à niveau d'un tampon au niveau du bassin ;
- Prix 217B : Ce prix rémunère la pose du regard de visite à proximité du débourbeur ;
- Prix PORTA : Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un portail de 4 m de longueur permettant l'accès à la zone « bassin ».

Le montant du marché initial est aussi porté de :

128 572,12 € H.T. (cent vingt-huit mille cinq cent soixante-douze euros et douze centimes) à 141 635,99 € H.T. (cent quarante-et-un mille six cent trente-cinq euros et quatre-vingt centimes), soit une augmentation totale de 13 063,87 € H.T. correspondant à une plus-value de 10,16 %.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 01.

Considérant que le marché est achevé depuis le 31 mai 2016 et qu'aucune décision n'a été soumise au contrôle de légalité auprès des services de la Sous-Préfecture de Thionville pour acter le caractère exécutoire de l'avenant précité,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorable de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier,

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- **accepter la passation de l'avenant de régularisation n° 01 au marché de VICC - Commune de Hettange-Grande - mise en conformité du bassin de rétention et aménagement d'une aire de stockage de bennes avec l'entreprise EUROVIA à 57192 FLORANGE,**
- **autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

7. Objet : VICC 2015 - Commune de Volmerange-les-mines - Aménagement paysager de l'Avenue de la Liberté - avenant n° 01 avec l'entreprise Créa Paysage Environnement 57330 ESCHERANGE

La présente décision concerne le marché attribué à l'entreprise Créa Paysage Environnement sise à Escherange notifié le 29 mai 2015 passé après procédure adaptée ouverte, et qui nécessite un avenant.

Il a pour objet d'augmenter la masse des travaux et le montant initial du marché, en raison des motifs suivants : une erreur matérielle de saisie imputable au pouvoir adjudicateur a été constatée dans le détail quantitatif estimatif au niveau du prix 083. Il y est en effet indiqué que la quantité prévue de paillage type écorces de résineux/feuillus calibre 10/20 est de 115 m² alors qu'elle est de 1 035 m² en réalité.

Cette erreur est sans conséquence sur les conditions de mise en concurrence initiales dans la mesure où le classement des offres n'est pas impacté.

Le montant du marché initial est porté de :

28 257,72 € H.T. (vingt-huit mille deux cent cinquante-sept euros et soixante-douze centimes) à 31 937,72 € H.T. (trente-et-un mille neuf cent trente-sept euros et soixante-douze centimes), soit une augmentation totale de 3 680,00 € H.T. correspondant à une plus-value de 13,02 %.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 01.

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorable de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier,

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- **accepter la passation de l'avenant n° 01 au marché de VICC 2015 - Commune de Volmerange-les-Mines - Aménagement paysager de l'avenue de la Liberté avec l'entreprise Créa Paysage Environnement à 57330 ESCHERANGE,**
- **autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

8. Objet : ERA sur VIC - Commune de Rodemack annexe Faulbach, rue Principale, rue des Jardins et rue des Vergers - avenant n° 01 avec l'entreprise CITEOS 57973 YUTZ

La présente décision concerne le marché attribué à l'entreprise CITEOS sise à YUTZ notifié le 26 juillet 2013 passé après procédure adaptée ouverte, et qui nécessite un avenant.

Il a pour objet d'inclure au marché des prix supplémentaires, d'augmenter la masse des travaux et le montant initial du marché, en raison des motifs suivants : le déroulement du chantier a été perturbé par la découverte d'éléments techniques non connus par le maître d'ouvrage lors de la passation du marché, liés aux ouvrages et aux réseaux existants. Ces aléas ont conduit à des modifications ou adaptations des réseaux qui n'étaient pas prévues dans le cadre du marché.

Ils nécessitent l'introduction des prix supplémentaires suivants :

- Prix 608K : Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un coffret REMBT 12 plages car le coffret REMBT 9 plages prévu initialement s'est avéré insuffisant ;
- Prix 410B à 410J : Ces prix rémunèrent la modification des sections de gaines du réseau FT à la demande du concessionnaire ;
- Prix 444 : Ce prix rémunère la plus-value pour la fourniture et l'installation de prises d'illumination de Noël à la demande de la commune, maître de l'ouvrage ;
- Prix 453B : Ce prix rémunère la création d'une chambre de tirage pour la reprise du réseau souterrain existant face au N°32 de la rue des Jardins. Le maître de l'ouvrage souhaite en effet revoir l'éclairage de cette zone afin de la sécuriser compte tenu de son faible niveau d'éclairage.

Le montant du marché initial est porté de :

154 863,00 € H.T. (cent cinquante-quatre mille huit cent soixante-trois euros) à 168 925,55 € H.T. (cent soixante-huit mille neuf cent vingt-cinq euros et cinquante-cinq centimes), soit une augmentation totale de 14 062,55 € H.T. correspondant à une plus-value de 9,08 %.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 01.

Considérant que le marché est achevé depuis le 28 juillet 2014 et qu'aucune décision n'a été soumise au contrôle de légalité auprès des services de la Sous-Préfecture de Thionville pour acter le caractère exécutoire de l'avenant précité,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorable de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier,

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- **accepter la passation de l'avenant de régularisation n° 01 au marché d'ERA sur VIC - Commune de Faulbach, rue Principale, rue des Jardins et rue des Vergers avec l'entreprise CITEOS à 57973 YUTZ,**
- **autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

9. Objet : Admissions en non-valeur - Budget Assainissement Collectif 2016

A) Liste n° 875961712 (créances de 2008 à 2013)

Le Comptable de la Trésorerie de Thionville-Trois-Frontières demande l'admission en non-valeur de titres de recettes émis par les services de la Communauté de Communes, relatifs à des redevances d'assainissement et de modernisation, suite à des rétablissements personnels sans liquidation judiciaire (procédure de surendettement).

Ces créances de 2008 à 2013 s'élèvent à 5 315,25 € TTC et sont répertoriées dans une liste annexée à la présente décision.

Cette dépense sera imputée à l'article 6542 du budget assainissement collectif de l'exercice en cours.

B) Liste n° 2255760812 (créances de 2009 - 2012 à 2016)

Le Comptable de la Trésorerie de Thionville-Trois-Frontières demande l'admission en non-valeur de titres de recettes émis par les services de la Communauté de Communes relatifs à des redevances d'assainissement et de modernisation, suite à des poursuites infructueuses et à des créances minimales inférieures au seuil de poursuites.

Ces créances de 2009-2012 à 2016 s'élèvent à 669,90 € TTC et sont répertoriées dans une liste annexée à la présente décision.

Cette dépense sera imputée à l'article 6541 du budget assainissement collectif de l'exercice en cours.

Il est proposé au Bureau communautaire :
- d'accepter ces admissions en non-valeur.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

10. Objet : Associations gestionnaires des activités extrascolaires et de mutualisation - 2^e acompte et solde de subventions 2016

Dans le cadre des attributions de subventions aux associations gestionnaires des activités extrascolaires et de mutualisation,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sociale » en date du 21 septembre 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de verser aux associations gestionnaires le deuxième acompte de subvention sollicité au titre de l'exercice 2016 qui fait l'objet d'un réajustement au regard des comptes de résultats 2015 comme suit et conformément aux conventions partenariales d'objectifs :

- **Association Les Catt'Mômes**
 - Mutualisation : 56 880 €

- **Association Phloème**
 - Mutualisation : 10 190 €

- **Association Eclos**
 - Mutualisation : 41 190 €
 - Activités extrascolaires : 24 850 €

- **Association de gestion du Centre socio-culturel Europa**
 - Mutualisation : 53 280 €

- dans le cadre des projets d'intérêt communautaire pour financer les actions menées cet été pour les jeunes du territoire :

- de verser à l'Association Les Catt'Mômes :
 - une subvention de 10 820 € pour l'opération Pass' Sport Code,
 - une subvention de 2 400 € pour l'action « Sport Intense Inter'com »,
- de verser à l'Association Eclos :
 - une subvention de 2 920 € pour le centre ados de février 2016,
 - une subvention de 18 780 € pour les centres ados de l'été 2016.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet : Assainissement contrat tripartite Hettange-Kanfen - constitution d'une servitude relative à l'installation d'un poste de transformation

Le projet de contrat tripartite Hettange - Kanfen a été autorisé par arrêté préfectoral en date du 16 janvier 2013. Ce projet comprend la construction d'une station d'épuration (STEP). Cet équipement nécessite une alimentation électrique à partir d'un poste de transformation. Ce poste est installé sur une parcelle acquise par la CCCE pour la construction de la STEP.

Par convention du 24 février 2014, la CCCE a consenti au profit d'ENEDIS (anciennement ERDF), la constitution d'une servitude relative à l'installation d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée 9 section 69 sur la Commune de Hettange-Grande.

Vu la décision n° 13 du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2012 validant l'acquisition de tous les terrains nécessaires,

Il est proposé au Bureau communautaire :

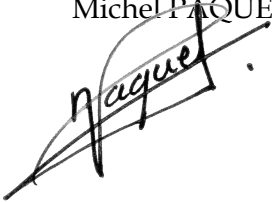
- d'autoriser ENEDIS à implanter un poste de transformation sur la parcelle cadastrée 9 section 69 sur la Commune de Hettange-Grande,
- d'autoriser le Président à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle, conformément à la convention sous seing privé du 24 février 2014, établie par Maître Michel RODRIGUES, notaire à SELESTAT.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

La séance s'achève à 18 h 45.

Le Président
Michel PAQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paquet', is written over a rectangular stamp area.